



Beatrix von Storch (AfD) - Les autorités des médias (organe de surveillance des médias) de l'État intimident les médias alternatifs. 19.02.2021



Après que des plateformes privées telles que Youtube, filiale de Google, ont bloqué de plus en plus de chaînes critiques à l'égard de la politique du Covid, les autorités publiques médiatiques allemandes, c'est-à-dire les autorités officielles, ont également pris des mesures contre les médias critiques depuis la mi-février 2021. Le 16 février 2021, Deutschlandfunk (DLF) a rapporté que « les superviseurs des médias prennent des mesures contre les médias en ligne, dits de droite ». Selon le rapport, dans une lettre adressée à 13 médias en ligne, les institutions publiques médiatiques les accusent d'avoir violé les règles journalistiques. Les personnes concernées seraient menacées de sanctions, selon le rapport. Dans le collimateur des autorités publiques des médias, s'est retrouvée par exemple la plateforme Internet Freie Welt, à laquelle l'autorité des médias de l'État de Berlin-Brandebourg a écrit. Dans une courte vidéo de quatre minutes, Beatrix von Storch, en tant que personne concernée, présente son point de vue sur cette attaque officielle :

Jusqu'à aujourd'hui je ne pensais pas que cela [montre un document] soit possible dans notre pays - et je n'arrive toujours pas à croire que ce soit réel. Sous le radar du public, les gouvernements des Länder, c'est-à-dire les partis établis, ont créé le 7 novembre une autorité de censure officielle : « Les autorités des médias de l'État. L'État surveille désormais internet et, dans un premier temps, il a envoyé des lettres de notification à 13 plateformes internet.

L'un d'eux s'est adressé à la plateforme Internet Freie Welt (Monde Libre). Expéditeur : Institution médiatique de Berlin-Brandebourg. Responsable : Dr. Marco Holz. Je cite : «L'institution médiatique de Berlin-Brandenburg, en tant qu'organisme de droit public, est compétente en cas de violation du devoir de diligence journalistique. Toutes les publications dans le bloc éditorial pris en charge - profils Facebook, Youtube et chaînes Télégram sont désormais soumises à un contrôle et une surveillance sur le contenu par les autorités publiques."

L'État surveille le devoir de diligence journalistique à sa guise. Le Dr Marco Holz fait la leçon au « Monde libre » sur ce qui fait partie de devoirs fondamentaux de ce média. Par exemple, faire une recherche correcte et sélectionner soigneusement les sources. Lors de l'examen du Monde libre (Freie Welt), il est tombé sur des articles « qui, dans certains passages, pourraient probablement enfreindre le devoir de diligence journalistique mentionné ci-dessus ».

M. Holz bute, par exemple, sur un article composé de quatre paragraphes. Dans le premier paragraphe, on trouve une critique sévère – je l'admets - du virologue personnel de Mme Merkel, M. Drosten. Le deuxième paragraphe critique le fait que les experts ayant d'autres opinions que le mainstream ne sont pas mentionnés. Le troisième paragraphe cite ensuite

une virologue qui estime effectivement que les tests PCR pour le coronavirus ne sont pas concluants.

Et dans le quatrième paragraphe, on déplore à nouveau que ces voix soient étouffées. Le Dr Holz est sans équivoque. « L'article contient des déclarations relatives à la pandémie du Covid19 qui suggèrent un manquement au devoir de diligence journalistique. » Il poursuit en écrivant : « Nous vous demandons donc d'adapter les articles et de nous indiquer d'ici le 1er mars si vous les avez adaptés et dans quel sens, ou pour quelles raisons vous vous êtes abstenus de le faire. »

Mais ce n'est pas tout. Il précise : « Si l'adaptation ou la prise de position ne sont pas faits dans le délai imparti, nous engagerons une procédure administrative formelle en temps utile. » Et ce n'est encore pas tout, car « Veuillez noter que le texte mentionné ci-dessus n'est qu'un exemple. Nous vous demandons donc de vérifier et d'adapter l'ensemble de vos informations, faute de quoi une procédure administrative formelle sera engagée rapidement. »

Quelle folie, ils débloquent complètement. Un article critiquant M. Drosten et des citations d'un scientifique ayant une opinion dissidente doit être adapté sur ordre de l'État, faute de quoi une procédure administrative formelle rapide sera à craindre. Cette menace est digne de toute dictature totalitaire. Pour un pays libre sans censure, cette culture de l'intimidation n'est rien d'autre qu'une révélation de son identité Une honte ! Cela laisse sans voix. Dr Holz, écoutez bien, moi j'en fais une affaire personnelle, je vais me battre contre vous, avec tous les citoyens qui veulent s'informer librement. Nous allons nous lever, sinon notre ordre fondamental libéral et démocratique va mourir. Ça, nous n'allons pas le laisser faire.

de bvs

Sources:

<https://multipolar-magazin.de/artikel/neue-zensurbehörde>

https://www.youtube.com/watch?v=A-2Y4E_vWLE&feature=youtu.be

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#CensureDesMedias - des médias - www.kla.tv/CensureDesMedias

#OpinionSansFard - sans fard - www.kla.tv/OpinionSansFard

#AfD-fr - www.kla.tv/AfD-fr

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.